



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Placettes Infos

DÉCEMBRE 2013 N°2

DES NOUVEAUX PLANEURS DANS LE CIEL DES GRANDS CAUSSES

Depuis juin 2012, un programme de réintroduction du Gypaète barbu est mis en œuvre dans les Grands Causses. Cette espèce vient ainsi compléter le cortège des vautours dans cette région. D'une envergure de 2,60 à 2,90 m, il est l'un des plus grands rapaces d'Europe. Il se nourrit essentiellement d'os qu'il prélève sur les carcasses de bétail ou d'ongulés sauvages. Il arrive en dernier, parfois plusieurs jours après le passage des autres espèces de vautours, et achève le travail en avalant des os mesurant jusqu'à 30 cm de long !

Il transporte également dans ses pattes les os trop grands pour être ingérés et les laisse tomber sur les rochers.

En 2012, deux Gypaète barbus s'étaient envolés en Lozère. Cette année, le lâcher a eu lieu sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Deux jeunes Gypaètes, alors âgés de trois mois, ont été libérés dans les gorges du Trévezel, le 6 juin 2013.

Un important travail a été réalisé avec les écoles des communes les plus proches du site de lâcher. Depuis janvier 2013, six classes d'enfants âgés de 4 à 11 ans des écoles de Sauclières, Nant, Trèves, Lanuéjols et Saint-Jean du Bruel ont participé à un projet éducatif sur le Gypaète barbu et les vautours. Ce sont les enfants, qui ont baptisé les deux oiseaux DOUBIE et LAYROU.

inexpérimenté à percuter cette ligne. LAYROU, le second oiseau lâché en 2013, se porte bien. Il a déjà été observé à plusieurs reprises sur le charnier de Cassagnes (géré par la LPO Grands Causses). Il fréquente déjà très certainement les placettes d'alimentation des Causses. Il y a de grandes chances pour que vous puissiez observer ce nouveau vautour caussenard avalant quelques os sur votre placette.

L'objectif de ce projet est de lâcher des jeunes oiseaux afin que ceux-ci forment un noyau de population dans le Massif central et, par leurs déplacements, établissent des échanges entre les populations alpines et pyrénéennes de gypaètes barbus.

CARDABELLE et BASALTE, lâchés en 2012 en Lozère, ont quant à eux déjà quitté les Grands Causses et rejoint ces deux massifs depuis mai 2013. Depuis, BASALTE est revenu passer l'hiver avec LAYROU.

LAYROU, un des jeunes Gypaètes barbus lâchés en 2013 dans l'Aveyron
©RAPHAEL NEOUZE



Malheureusement, DOUBIE est mort peu de temps après son envol à la suite d'une collision avec une ligne électrique, dans les gorges de la Jonte. Une météo très difficile (vent et orages) a certainement conduit cet oiseau



LAYROU - ©SEBASTIEN LARTIQUE



Gypaète barbu adulte avec un os ©BRUNO BERTHEMY

CARDABELLE, la femelle, se trouve toujours dans les Pyrénées. BASALTE, le mâle, a pris la direction des Alpes, où il est encore régulièrement observé. La création de ce « pont aérien » semble donc en bonne voie en attendant leur retour.

Pour plus d'informations sur la réintroduction du Gypaète barbu, rendez-vous sur le site Internet dédié à l'opération :

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses>

LE BON USAGE DES PLACETTES D'ALIMENTATION

Les placettes d'alimentation à destination des rapaces nécrophages nécessitent un minimum d'entretien.

Outre la partie obligatoire, qui correspond au cahier des charges imposé par les services de l'Etat, comme par exemple l'incinération des restes (carcasses, os, laine), la placette nécessite une vigilance particulière dans son utilisation tout au long de l'année.

Ces précautions prises au quotidien par l'éleveur et à chaque dépôt permettent notamment de s'assurer que la placette ne présente pas de danger pour les oiseaux nécrophages qui l'utilisent.

Tout d'abord, les restes peuvent être rassemblés dans un coin de la placette, en attendant de les incinérer plus tard. Il est utile de faire le tour de la placette, de regarder ici ou là pour ramasser tout ce qui serait susceptible de mettre en difficulté les rapaces.

En effet, les ficelles, morceaux de fil de fer, sacs plastique pour les agneaux, gants jetables, boucles de brebis etc... représentent un danger pour les oiseaux, qui pourraient rester prisonniers de ces

objets, se blesser voire en mourir.

Ce petit tour à chaque dépôt permettra également de trouver, le cas échéant, une bague perdue par les vautours ; ce genre d'information est importante pour les programmes de suivi de ces espèces.

Il est possible aussi de découvrir un oiseau en difficulté.

Dans ce cas, intervenir en prenant garde au bec du vautour et le garder dans un endroit calme en attendant qu'un salarié de l'Antenne LPO ou un agent de l'ONCFS ne vienne le chercher.

Certains oiseaux sont aussi porteurs de balises GPS et peuvent les perdre à l'occasion du passage sur la placette.



Les restes d'un cadavre de brebis sur une placette © PHILIPPE LECUYER



Le cas précis des ficelles à botteler

Dans certains cas, les éleveurs possèdent une placette d'alimentation située dans une zone pentue.

Il leur est alors souvent demandé d'accrocher dans le haut de la placette les cadavres afin que ceux-ci ne soient pas tirés par les vautours vers le bas de la clôture où les oiseaux pourraient se blesser. Il est alors tentant d'utiliser ces ficelles dites « à botteler ». Ces dernières sont en effet solides, abondantes, pas chères et faciles à nouer.

Pourtant, un inconvénient majeur existe. Ces ficelles finissent par s'effilocher avec le temps.

Comme les éleveurs en disposent en abondance, ils les changent alors souvent, et il est facile de laisser sur place celles qui ne servent plus.

Or, elles se transforment progressivement en pièges parfois mortels.

Ces ficelles complètement enchevêtrées peuvent s'accrocher aux pattes des oiseaux lorsqu'ils se nourrissent.

A l'envol, ces véritables pelotes peuvent rester accrochées à des morceaux de carcasses ou à des morceaux de bois que les vautours vont emmener avec eux...

Mais il arrive aussi que des oiseaux restent accrochés sur des reposoirs dans des arbres par exemple...

Ces liens extrêmement solides vont alors piéger ces vautours, qui finissent par mourir d'épuisement, pendus par les pattes (plusieurs cas ont été observés).

Les cas des boucles d'identification

Les vautours fauves consomment essentiellement les viscères ou les muscles. En revanche, les vautours moines consomment préférentiellement les parties plus coriaces, comme les ligaments,



Les ficelles laissées sur une placette constituent un danger pour les rapaces nécrophages
© PHILIPPE LECUYER

Il n'est pas rare en effet de voir un vautour moine avaler en entier une oreille de brebis et ce avec les boucles !...

La chose est sans danger direct pour l'espèce, qui peut ingérer aussi des os (quelques vertèbres d'agneau en connexion par exemple).

Cependant, le problème n'est pas là.

Les rapaces font ce qu'on appelle des « pelotes de réjection ». Les vautours moines en font également et s'ils peuvent consommer et digérer le cartilage de l'oreille, ils vont « recracher » ces boucles plastiques, qu'ils ne digèrent pas !

La plupart de ces pelotes sont expulsées sur les reposoirs ou sur les nids.

Mais il peut arriver aussi qu'ils le fassent sur les lieux d'une curée !

Le cas est connu d'un éleveur qui avait retrouvé sur sa placette une boucle ne lui appartenant pas et s'en était étonné !

Il est donc raisonnable de prendre quelques minutes et de retirer ces boucles

les tendons, ou encore les parties cartilagineuses comme les oreilles. avant de déposer les cadavres sur la placette.

L'entretien de la clôture

Désormais, la clôture est en grillage URSUS et demande par conséquent peu d'entretien.

Toutefois, afin de veiller à ce qu'elle garde son efficacité, il faut régulièrement en faire le tour afin de repérer d'éventuels passages qu'auraient fait des sangliers par exemple.

Il faut également veiller à ce que tout ce qui serait susceptible de blesser les vautours (fil de fer, grillage mal posé, piquet dépassant trop du grillage) soit neutralisé.

La porte donnant accès à la placette doit évidemment être maintenue



La tenue du registre des dépôts : un élément fondamental de suivi

En début d'année, la LPO, pour les placettes sous sa responsabilité, délivre un petit feuillet A4 nommé « registre des dépôts ».

Ce feuillet doit être renseigné tout au long de l'année en n'omettant pas le numéro d'identification de l'animal déposé.

En fin de saison, ce feuillet doit être renvoyé à l'adresse de l'Antenne LPO à Peyreleau.

Ces registres sont fournis régulièrement aux services de la DDCSPP du département.

L'ensemble de ces données recueillies permet :

- de connaître avec précision la ressource alimentaire mise à la disposition de ces oiseaux tout au long de l'année (volume global en tonnes),
- de connaître le rythme auquel survient la mortalité,
- de mener en lien avec le CNRS des études sur les déplacements des vautours, notamment sur les trajets de prospection pour trouver leur nourriture.

Rappel de l'adresse de la LPO Grands Causses :

LPO Grands Causses

Le Bourg

12720 PEYRELEAU

Tél. LPO Grands Causses: 05.65.62.61.40

Tél. O.N.C.F.S (Millau) : 05.65.59.43.76



Exemple de clôture de placette entretenue
© PHILIPPE LECUYER

DES NOUVELLES PLACETTES D'ALIMENTATION EN 2013

Depuis janvier 2013, 8 placettes d'alimentation ont été créées dans les Grands Causses. Ces nouvelles placettes sont toutes situées dans le département

De l'Aveyron. Cela porte à 46 le nombre de placettes d'alimentation en fonctionnement sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Dans les départements voisins :
42 en Lozère
7 dans le Gard
5 dans l'Hérault

Placettes Info –

Réalisé par la LPO Grands Causses

12720 Peyreleau – tel./fax : 05 65 62 61 40

Conception, réalisation : LPO Grands Causses

Relecture : Parc naturel régional des Grands Causses

Photo de couverture : Bruno Berthemy

Maquette : La Tomate bleue



AGIR pour la BIODIVERSITÉ